



Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel

**Rapport à l'appui d'une demande de crédit de
fr. 40'000.- permettant de soutenir l'implantation
de médecins aux Ponts-de-Martel**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Introduction

Il y a quelques années, les médecins généralistes de la Vallée ont annoncé leur prochaine retraite, soit le Dr Stéphane Reymond aux Ponts-de-Martel et la Dresse Anne Girard à La Sagne.

Depuis cette annonce, le Conseil communal a eu de nombreux contacts avec le Dr Reymond afin de planifier au mieux sa succession et maintenir un cabinet médical dans la Vallée. Rapidement, l'idée d'un cabinet médical de groupe s'est profilée comme étant la plus optimale. En effet, une telle configuration permet aux médecins de ce cabinet de partager les frais fixe liés à certains locaux (salle d'attente, réception, ...) et à certains employés (secrétaire, concierge, ...).

Un cabinet médical de groupe permet également de couvrir un plus large bassin de population, puisqu'il accueille plusieurs médecins.

Partant de cette idée de locaux communs, le Dr Reymond, soutenu par ses relations dans le domaine médical, a recherché longuement des médecins prêts à venir exercer leur métier au sein de la Vallée de La Sagne et des Ponts-de-Martel et en a trouvé.

Présentation des futurs médecins

Il s'agit de deux jeunes médecins diplômés depuis 2015, actuellement en formation post-graduée pour l'obtention du titre FMH de médecin spécialiste en médecine interne et générale :

Madame Charlotte Leuba est originaire des Montagnes neuchâteloises. Elle a suivi ses études de médecine à Lausanne puis a poursuivi sa formation à l'hôpital cantonal de Fribourg en médecine interne, à Neuchâtel aux urgences et au SMUR puis au Centre neuchâtelois de psychiatrie et en cabinet à la Chaux-de-Fonds. Elle est actuellement cheffe de clinique en médecine interne à Pourtalès.

Monsieur Nicolas Wenger est originaire du canton de Fribourg. Après ses études de médecine à Lausanne, il a poursuivi sa formation à Neuchâtel en chirurgie, à Soleure et à Bienne en médecine interne, à Bienne aux urgences et soins intensifs et à l'hôpital de l'Île en hématologie. Il est actuellement chef de clinique en médecine interne à Bienne.

Tous deux intéressés par la médecine générale et plus particulièrement avec la pratique en milieu rural permettant une activité variée, ces deux médecins ont tout de suite été intéressés par la proposition de reprise des activités du Dr Reymond et de la Dresse Girard.

Description globale du projet et planification

Leur projet est d'assurer une prise en charge médicale en priorité aux patients habitants la Vallée (Brot-Plamboz, La Sagne et Les Ponts-de-Martel) avec la possibilité, dans un second temps et selon leur charge de travail, d'étendre cela aux patients des communes voisines (Le Locle, La Chaux-de-Fonds, La Brévine, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu et Les Brenets).

Ils prévoient de débiter leur activité médicale dans la Vallée durant l'automne 2022, ce qui correspond tout à fait à la date prévue des départs à la retraite des médecins actuellement en place.

Un de leur souhait serait d'équiper le cabinet médical d'une salle de radiologie. Il s'agirait d'une précieuse aide au diagnostic dont la population de la Vallée pourrait bénéficier. De plus, cela éviterait aux patients de se rendre dans un hôpital pour attendre d'être enfin pris en charge après que les dizaines d'autres personnes ayant des symptômes plus graves l'aient été avant eux.

Locaux

En parallèle à la recherche de nouveaux médecins, le Dr Reymond et le Conseil communal ont recherché des locaux pouvant convenir à un tel projet. En effet, les communes de La Sagne et de Brot-Plamboz n'en ayant pas à proposer au sein de leur territoire, les regards se sont tournés vers Les Ponts-de-Martel, d'autant plus que différents services complémentaires à un cabinet médical sont déjà présents au sein de la localité (pharmacie, physiothérapeutes, ...).

La commune a proposé certains locaux et quelques privés d'autres. Ces propositions ont été présentées aux deux médecins pressentis, qui les ont visités et qui ont porté leur choix sur le premier étage de l'ancienne usine « La Martel », sise Chapelle 3 aux Ponts-de-Martel et en cours de rénovation par des privés.

En effet, le volume de ces locaux semble optimal pour ce projet, tout comme leur situation au sein du village.

Financement du projet

De nombreuses localités sont à la recherche de médecins. Bien que cela puisse paraître étrange, il est de coutume, en Suisse, que les communes encouragent les candidats à venir installer leur cabinet sur leur territoire en offrant divers avantages principalement financiers.

Dans ce contexte, Mme Leuba et M. Wenger ont rencontré les Conseils communaux des communes de la Vallée pour leur présenter leur projet et solliciter cet appui.

Les représentants des autorités exécutives des trois communes se sont ensuite réunis pour étudier cette question sur un plan régional. Le projet de salle de radiologie a clairement séduit l'ensemble des Conseillers communaux raison pour laquelle il est soumis aux trois Conseils généraux de la Vallée une demande de crédit permettant la création de cette infrastructure, en guise de soutien unique à ce projet.

Un appareil de radiographie coûte environ fr. 70'000.- auxquels il s'agit d'ajouter les frais d'aménagement des locaux abritant ce système, dont notamment l'isolation de ces derniers à l'aide de plomb. Le but des Conseils communaux est de parvenir à un soutien financier global de fr. 100'000.- versé courant 2022.

Nous tenons à souligner que le Conseil communal de la commune de Brot-Plamboz a généreusement proposé aux deux autres communes de ne pas recourir à la traditionnelle répartition de cette somme selon le nombre d'habitants de chaque localité, mais de donner un montant fixe de fr. 30'000.-.

Il a alors été convenu de répartir les fr. 70'000.- restants à raison de fr. 30'000.- à charge de la commune de La Sagne et fr. 40'000.- à charge des Ponts-de-Martel.

Le montant plus important pris en charge par la commune des Ponts-de-Martel se justifie tout à fait par le nombre d'habitants de la localité plus élevé que dans les communes voisines et par l'implantation du cabinet médical de groupe sur son territoire.

Les Conseillers communaux de Vallée désirent toutefois conditionner ce don à l'engagement formel de Mme Leuba et de M. Wenger d'exploiter ce cabinet médical de groupe durant un minimum de 5 ans.

Conclusions

Le Conseil communal vous assure que la recherche de locaux et de médecins compétents n'a pas été simple. Nous pensons que Mme Leuba et M. Wenger sont les personnes idéales pour mener à bien ce projet, tout comme nous sommes persuadés que les locaux prévus permettront à ces deux jeunes médecins de bénéficier d'un excellent outil de travail.

La commune des Ponts-de-Martel et plus largement la Vallée de La Sagne et des Ponts-de-Martel perdrait largement en qualité de vie et en attractivité si les médecins en place n'étaient pas renouvelés.

Au vue de la symbiose entre les médecins et la pharmacie, il serait probable que la cessation des activités médicales condamne notre pharmacie villageoise qui ajoute une plus-value à notre commune.

Le Conseil communal espère que vous partagerez son point de vue et vous prie de prendre ce rapport en considération et de voter l'arrêté suivant en guise de soutien à ce merveilleux projet :



Commune des Ponts-de-Martel

ARRÊTÉ

Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,

vu le rapport du Conseil communal, du 13 novembre 2020,
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
sur proposition du Conseil communal

Arrête :

- Article premier :** Un crédit de fr. 40'000.-- est accordé au Conseil communal afin de lui permettre de soutenir l'implantation de médecins aux Ponts-de-Martel.
- Article 2 :** Ce montant sera versé pour autant que ces médecins s'engagent formellement à exploiter le cabinet médical de groupe durant un minimum de 5 ans.
- Article 3 :** La dépense sera comptabilisée au chapitre « Santé » et sera amortie à raison de 5% l'an.
- Article 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les Ponts-de-Martel, le 10 décembre 2020

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, Le secrétaire,

Steve Simon-Vermot

José Chopard